COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Le 13 décembre 2022 à 18 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA

Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le maire, le 6 décembre 2022, convocation publiée le 06/12/2022

<u>Étaient présents</u>: COLLIN Yves, COURSIN Eddy, FRIGOULT Valérie, GARAVAGLIA Michelle, LACHUER Aurore, MARTIN Serge, SOTO Karine, THOMAS Sylvain, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées: BEAUGENDRE Laurence, JOURDAN Karine, MARCHAND Catherine

Absents:

<u>Procuration</u>: De BEAUGENDRE Laurence à COLLIN Yves
De JOURDAN Karine à FRIGOULT Valérie

Monsieur THOMAS Sylvain est nommé secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 15 novembre 2022 est adopté à l'unanimité

Régularisation de la délibération 2009-09-45 échange de terrains avec M. Pierre THOMAS

Délibération 2022 – 41

Pour rappel:

• <u>Délibération 2009-09-45 du 4 novembre 2009 : Echange de terrain avec Monsieur THOMAS Pierre</u> au lieu-dit « La Croix Brisée »

« Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au courrier de Monsieur THOMAS Pierre du 22/07/2009, ce dernier proposait l'échange du chemin communal passant devant la maison de son fils (THOMAS Sylvain) avec celui créé par lui-même.

Il avait été décidé lors de la dernière séance de Conseil Municipal que la Commission « Chemins ruraux et Voiries Communales » se déplace pour examiner cette proposition.

Après la visite de la Commission « Chemins ruraux et voiries communales », le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de cet échange, à la condition expresse de la prise en charge par Monsieur THOMAS Pierre des frais engendrés par cet échange (dont la réalisation d'un bornage) ».

Certifié exécutoire compte-tenu de

la transmission en Préfecture le : 06/11/2009

Afin de régulariser l'échange entre la commune et Monsieur Pierre THOMAS effectué en 2009, il convient de préciser qu'il s'agit non pas d'un échange, mais que chaque partie cède à titre gratuit les parcelles ci-dessous mentionnées :

- M. THOMAS Pierre cède gratuitement la parcelle 1184 à la commune de St Christophe de Valains
- La commune cède gratuitement la parcelle 1189 à M. et Mme THOMAS Pierre
- La commune cède gratuitement la parcelle 1188 à M. THOMAS Sylvain

Monsieur Sylvain THOMAS quitte la salle avant le délibéré du conseil municipal et ne participe pas au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (9 voix) le conseil municipal :

- Prend acte qu'il s'agit bien d'une cession à titre gratuit de chaque partie
- Valide la régularisation de la délibération 2009-09-45
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte notarié relatif à cette cession. Etant entendu que les frais engendrés seront à la charge de Monsieur THOMAS.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Délibération 2022 - 42

Madame Le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable effectué par le Syndicat des eaux de la vallée du Couesnon pour l'année 2021.

Le rapport a été validé par le Comité Syndical en date du 17 novembre dernier et est ainsi présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et en avoir délibéré :

Vu l'article L.2224 -5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

• Prend acte de la présentation du rapport sur le prix & la qualité du Service de l'eau potable du Syndicat des Eaux de la vallée du Couesnon pour l'exercice 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- a) <u>Point sur la réunion publique</u>: Comme programmé, le cabinet d'architecture MOST est venu le mardi 29 novembre à 18h30, présenter aux habitants de la commune l'objet du contrat d'objectif et les résultats de ses études.
 - Les affiches présentées lors de cette réunion publique resteront exposées sur les vitres de la salle associative jusque fin janvier 2023.
- b) <u>Point sur la carte communale</u>: Mardi 13 décembre, l'atelier d'Ys en charge de l'élaboration de la carte communale, est venu présenter les résultats des diagnostics (zone urbanisée, trames vertes et bleues, géologique et démographique).

Prochaines réunions de travail: mardi 10 janvier 2023 et mardi 7 février 2023.

- c) Calendrier des réunions du conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2023 :
 - 1. Mardi 31 janvier 18h30
 - 2. Mardi 28 février 18h30
 - 3. Mardi 28 mars 18h30
 - 4. Mardi 9 mai 18h30
 - 5. Mardi 27 juin 18h30
- d) Repas des ainés 2023 :

La date est fixée au dimanche 26 novembre 2023

La séance est levée à 19 heures 20 minutes